

JEUDI, 27 FÉVRIER 1896.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Stubbs,—la pétition du Conseil municipal du comté de Dufferin, Ontario.

Par M. Maclean (York),—la pétition de la ligue des Etiquettes d'Union, Toronto, Ontario.

Par M. Cameron (Inverness),—la pétition du conseil municipal du comté de Renfrew, Ontario.

Par M. Coatsworth,—la pétition du conseil de la Fédération des Ouvriers-constructeurs, Toronto, Ontario.

Par M. Hazen,—la pétition de James S. Hickman, marchand, et autres, de Amherst, Nouvelle-Ecosse et autres lieux.

Par M. Roome,—la pétition de Sir Donald A. Smith et autres, de Montréal et Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario, demandant au gouvernement de supprimer le bonus affecté à l'immigration d'enfants pauvres, et de prendre des mesures législatives pour obliger les sociétés d'immigration à garantir aux municipalités toutes les dépenses qu'elles seront obligées de faire pour des enfants immigrés pauvres, inutiles ou criminels.

Du Conseil des Métiers et du Travail, de Vancouver, et de l'Union Typographique de Vancouver, No 226, tous de la Colombie-Britannique, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet des conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le commerce, ne soit pas adopté dans sa forme actuelle.

Du Conseil des Métiers du Travail de Toronto, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi et à l'effet d'assurer la sûreté des voyageurs et employés de chemins de fer, devienne loi.

M. Cockburn, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 44) concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto, et le

Bill (No 49) concernant la Compagnie de prêts et d'épargnes de Huron et Erié.

Votre comité a également pris en considération le bill (No 8) concernant l'intérêt, et a l'honneur de faire rapport qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'adopter ce bill.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan demandant un acte à l'effet de faire revivre et amender sa charte.

Comme le temps pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la 49^e règle qui limite ce temps soit suspendue à l'égard de la pétition qui précède.

Votre comité a aussi pris en considération les requêtes suivantes, demandant l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé nonobstant l'expiration du